

# COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE Du 25 juin 2010

Etaient présents : (voir liste émargements)

Etaient excusés : - M. Moanda Président club  
- Mme Lefort

## DEROULEMENT DE LA SEANCE

- Renouvellement d'un membre du Bureau : M. Guillaume par M. EDOM.
- Lecture du PV AGO du 19/06/09 approuvé à l'unanimité.
- Lecture par Mme N'Goupayou, vice présidente, du rapport moral du Président (excusé) :
  - ✓ Année riche sur le plan sportif (3 compétitions ont été organisées par le club)
  - ✓ Escrime au collège de Petit-Paris
  - ✓ Echange par le Club de la Martinique
  - ✓ Déplacement national de nos jeunes
  - ✓ Vie du club : un déjeuner champêtre et un chanté Noël ont été organisés
  - ✓ Remerciements au bureau et aux parents
  - ✓ Remerciements à M. Seguin pour la création du site CESBT
- Lecture du rapport d'activité qui a été approuvé à l'unanimité
- Rapport d'activité des maîtres d'armes (voir dossier « résultat du club ») :
  - ✓ 48 podiums pour les enfants du club.
  - ✓ Des rencontres entre les jeunes du Pôle et les tireurs (Cadets) avaient lieu le jeudi soir à Petit-Bourg.
- Le bilan financier de la saison 2009/2010 a été adopté à l'unanimité.
- Lecture du rapport de la commission d'apurement. Quitus est donné à la trésorière.
- Lecture du budget prévisionnel 2010/2011.

Intervention de Monsieur Castry, représentant de la mairie de Basse-Terre :

- Il envisage la création d'une « Commission de quartier ». L'objectif est de permettre une rencontre avec Mme Le Maire pour évoquer les problèmes des Club.  
Il souhaiterait un représentant du CESBT au sein de cette commission pour laquelle il a eu le feu vert en ce qui concerne sa mise en place.

#### **CONSTAT :**

- Il y a un désengagement des collectivités malgré les très bons résultats obtenus par les tireurs du club.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Le rôle des maîtres d'armes ainsi que celui du responsable du Pôle a été redéfini :

- Le responsable Pôle n'a pas à conseiller les tireurs lors des compétitions. Et ce, surtout si le maître d'arme est présent.

Le statut des tireurs du Pôle et ceux des clubs a été éclairci :

- 3 de nos tireurs partent cette année au Pôle (lieu de perfectionnement).
- Les tireurs restent sous la responsabilité du Club (licences).
- Le tireur part en compétition sous la responsabilité de son club.
- Il représente son club et son maître d'arme.
- Pour les tireurs du Pôle, le choix des compétitions se fait par le responsable du Pôle. Chaque tireur a un objectif.

Le rôle de la ligue :

- Lors des compétitions club, la ligue peut mettre à disposition la logistique.
- La disponibilité des maîtres d'armes pour l'accompagnement des jeunes en déplacement a été évoquée.

Les rencontres prévues :

- Suite à la réunion du 24 juin, il va être mis en place un plan qui devra permettre aux jeunes du pôle de retourner dans leur club le vendredi. Et ce, dans l'optique de permettre la progression des tireurs en club.

#### **PROPOSITIONS**

- Les tireurs souhaitent s'investir dans la vie associative du club pour qu'il y ait une interaction entre les tireurs et le bureau (participation aux réunions).
- Création d'un comité des jeunes (dossier en attente).
- Pour le mois de février, il est prévu la création d'une plaquette ainsi que d'une journée porte ouverte.

Fin de la séance

La secrétaire adjointe  
Mme SAMINADIN